COMMUNE D'ARBONNE

ANNULATION D'UNE DEMANDE DE Déclaration préalable

DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

N° DP 64 035 22B0068

Demande déposée le 28/11/2022 Complétée le :

Demande affichée le

Par :	**Monsieur COMET Maxime**
Demeurant à :	**1 Rue Saint-Jean** **64200 BIARRITZ**
Pour :	**Modification des façades du coprs de ferme, Rénovation de l'ensemble de la ferme selon les techniques traditionnelles.**
Sur un terrain sis :	**16 Chemin de Kastilua** **64210 ARBONNE**
Références cadastrales :	**AD 0166p**

Destination : Habitation

OBJET : Classement sans suite

Monsieur,

Vous avez déposé en date du 28/11/2022 un dossier de Déclaration préalable enregistré sous les références susvisées.

Par courrier électronique du 13/12/2022, vous m'informez abandonner le projet actuellement en cours d'instruction dans mes services. En conséquence, conformément à votre souhait, votre demande est classée **sans suite**.

Dans le cas où vous envisageriez la mise en œuvre des travaux, il vous appartiendra de déposer un nouveau dossier auprès du service urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Arbonne, le 14/12/2022

Le Maire

MAIRIE d'ARBONNE R.F. République Française

Marie-José MALOCQ

NOTA : j'attire cependant votre attention sur le fait que cette mesure ne doit pas être interprétée comme un accord tacite sur le projet envisagé, étant précisé que si vos travaux étaient mis à exécution sans autorisation réglementaire des services compétents, vous vous exposeriez à des poursuites pour infraction à la législation (articles L 480-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Copie de la présente lettre est transmise au représentant de l'Etat.